MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRENÉES-ORIENTALES)

PELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

6ème année N° IO — Ière édition - N° 4 / 2ème édition - N° 4 — I6 Avril I958

/A V E R T I S S E M E N T/

TAVELURES du POIRIER & du POMMIER — Zones I et 2

Le traitement préconisé le 2 avril a été lavé par les pluies. D'autrè part, le développrement de la végétation est continu en dépit des basses températures parfois enregistrées.

Renouveler la protection par un traitement anticryptogamique qui devra être terminé le 24 avril. Dans les vergers où l'oïdium s'est manifesté en I957, employer le soufre micronisé.

Ne pas ajouter d'insecticide si les arbres sont en pleine floraison (pommiers).

/I N F O R M A T I O N/

MALADIES de la TOMATE

Prévenir les maladies en pulvérisant du Zinèbe, ou du T.M.T.D., ou une bouillie cuprique.

/A V I S I M P O R T A N T/

Certains bulletins du 2 avril ont été numérotés par erreur "6ème année n° 8" ; il faut lire et rectifier : "6ème année n° 9".

Toute demande de changement d'adresse non accompagnée de la somme de 40 francs en timbres-poste n'est pas prise en considération.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Langue.Roussillon, I6 rue République, MONTPELLIER. Le Gérant : TROUILLON. Autorisation du 6/3/56. Reproduction, adaptation réservées.